

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 24 mars 2023

Permis de conduire : nouveau dispositif « Rdv Permis » dans le département du Bas-Rhin

Un nouveau service va très prochainement permettre aux candidats au permis de conduire du département du Bas-Rhin de réserver en ligne leur date de passage de l'épreuve pratique.

Ce dispositif, dénommé "Rdv Permis", est fondé sur les principes de liberté et de responsabilisation du candidat et de son formateur. Jusque-là réservé aux écoles de conduite et aux candidats de 81 départements, il est désormais en cours de déploiement dans les départements suivants: Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne, Territoire de Belfort, Corse-du-Sud et Haute-Corse.

Les premiers examens réservés via RdvPermis dans notre département se dérouleront à compter du 2 mai 2023.

RdvPermis est un système de réservation nominative des places à destination des candidats, qui en font la demande par voie électronique, soit par le biais de leur auto-école, soit via leur propre compte sur le site de réservation.

En rendant le candidat désormais responsable de sa place d'examen, et donc décisionnaire des dates et lieux de passage, en collaboration avec son formateur, RdvPermis permet de moderniser l'accès à l'examen pratique du permis de conduire.

Le candidat peut :

- soit donner mandat à son école de conduite pour l'inscrire sur RdvPermis: il est alors informé en temps réel sur sa boîte mail de toutes les démarches effectuées en son nom;
- soit créer lui-même un compte sur l'application de réservation puis choisir de poursuivre les démarches avec une école de conduite ou en candidat libre.

Le candidat, inscrit dans une école de conduite peut, en liaison avec son formateur:

- choisir son centre d'examen dans l'un des départements couverts par RdvPermis;
- choisir une date et un créneau horaire parmi les disponibilités proposées.

Le candidat libre a pour obligation de déclarer en ligne le proche qui l'accompagnera le jour de l'examen, et dont le lien personnel ou de parenté devra être attesté auprès de l'examineur. Il doit fournir, comme prévu par la réglementation, un véhicule équipé de double commandes le jour de l'épreuve.

Afin de responsabiliser les candidats et de limiter l'absentéisme, toute place réservée et non utilisée entraîne un délai avant une nouvelle réservation, de 40 jours (hors cas de force majeure).

Enfin, afin d'inciter les candidats, après un premier échec, à se représenter avec un niveau de préparation suffisant, le délai de ré-inscription est conditionné au résultat obtenu: plus le niveau est faible lors de l'examen, plus le délai d'attente pour se représenter est long, jusqu'à 35 jours.

Pour les écoles de conduite :

- un espace leur est dédié : pro.permisdeconduire.gouv.fr.
- cet espace est un outil gratuit qui leur permet de visualiser en temps réel les places disponibles et les créneaux réservés ;
- le système Rdv Permis applique, pour la gestion des places d'examen, des règles transparentes et loyales entre les écoles de conduite ;
- la plateforme permet de réserver des places nominatives en accord avec les candidats, et ainsi de planifier la formation selon la date choisie pour l'examen.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)